

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au comité syndical : 16
 En exercice : 16
 Présents : 11
 Absents : 5
 Procuration :
 Qui ont pris part à la
 délibération : 11

L'an 2022, le 17 novembre, à 14 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Louis RICARD, André MIR, Jean-Michel ISOART, Michel MILLET, Jean-Michel MARIA, André DUBAN, Lucien FERRAS, Alain PENEVEYRE et Norbert JULIER

Absents excusés :

Absents : Mrs Jacques SALAT, Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, FOURCADE LAVIGNE Dominique, Philippe SPITERI,
A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Michel MILLET

Date de la convocation :

24/10/2022

Date d'affichage :

24/10/2022

Objet de la délibération :

Incident sur la canalisation qui
 Traverse la Neste d'Aure

Le Président rappelle que lors du diagnostic patrimonial des réseaux réalisé le 15 juin 2021, l'inspection télévisée du tronçon situé sous la Traversée de la Neste à Vielle-Aure, a fait apparaître d'importantes déformations de la canalisation. Environ 4 mètres linéaires de canalisation sont déformés en voûte, réduisant de 80 % la section de passage. Ce tronçon a été chemisé en 2013 par l'entreprise EUREA.

L'entreprise EUREA, saisie par courrier du SIAHVA du 28 juin 2021, a ouvert un dossier auprès de son assureur ALLIANZ qui a mandaté une expertise. L'expertise du 20 septembre 2021 a conclu à un défaut de tenue du chemisage mis en place en 2013 (défaut de polymérisation). L'assureur a confirmé la prise en charge de la réparation au titre de la garantie décennale de l'entreprise.

Eurea est intervenue le 10 Octobre 2022 pour procéder aux réparations par fraisage des déformations et re-chemisage. Cependant le fraisage a induit une intrusion d'eau de la Neste. Ce débit d'eaux claires représente 40 à 60% du débit d'entrée station, ce qui n'est pas acceptable.

Avec l'autorisation de la DDT (Service Environnement, Risques, Eau et Forêt), la canalisation a été obturée pour stopper les entrées d'eaux claires, induisant un rejet direct des effluents du secteur Vielle-Aure Centre et Hameau d'Agos, dans le milieu naturel. Le plan d'alerte en cas d'incident pouvant impacter les eaux du puit du Bernet a été activé. Des travaux de réfection ont été engagés en urgence.

**Acte rendu exécutoire dès
 son envoi en Préfecture le,**

Les entreprises LTP, SOGEP, SLTS et MUR ont été contactées dès le lendemain : aucune n'a pu libérer ses équipes pour intervenir en urgence. L'entreprise de TP SCAM, du groupe SCAM TP auquel est rattachée l'entreprise Eurea, a proposé d'intervenir pour réparer les dommages de son partenaire. L'augmentation du niveau de la Neste suite aux intempéries du 17 au 20/10 ne permettant pas d'intervenir dans le lit du cours d'eau, l'entreprise a entrepris, à trois reprises (les 24 et 25/10, le 27/10 et le 02/11) en mobilisant différentes techniques, d'introduire un tuyau en PE (Polyéthylène) de plus faible diamètre dans l'existant pour rétablir l'écoulement, sans succès jusqu'à ce jour.

Par ailleurs, les services de la CATER (Cellule d'Assistance pour les Travaux En Rivière) mobilisés pour la constitution du dossier d'autorisation d'intervenir en cours d'eau, ont mis en exergue l'érosion du lit particulièrement active ces dernières années et le seuil important créé sous la canalisation, rendant de ce fait celle-ci très vulnérable aux crues. De ce fait une autorisation de procéder aux travaux de confortement du lit de part et d'autre de la canalisation a été obtenue, à réaliser concomitamment aux travaux de réparation.

Compte-tenu des éléments présentés et des risques de santé publique, les membres du Comité, à l'unanimité, donnent tout pouvoir au Président, en cas de défection de l'entreprise, pour :

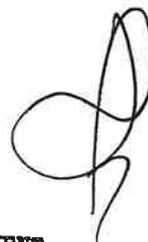
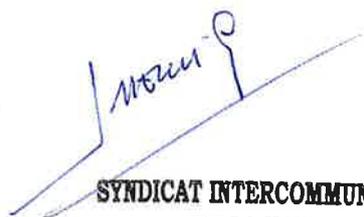
- engager en urgence tous les travaux de réfection de la canalisation, de protection et de confortement nécessaires, indispensables au rétablissement de l'écoulement et à la suppression des rejets dans la rivière proche du puits du Bernet qui alimente toute la commune de Vielle-Aure, et notamment à l'approche de la saison d'hiver où résident près de 5 000 habitants.

Les sommes sont prévues au budget primitif 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président

Jean MOUNIQ



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE